

Le 10 juin 2021

Objet : Informations pour les parents et membres du personnel – cérémonies de remise des diplômes et bal de finissants – mise à jour n° 17

Chères familles et membres du personnel de la CSSWL.

Les annonces faites par le premier ministre Legault cette semaine au sujet des mesures sanitaires à l'échelle provinciale nous amènent à faire diverses mises à jour.

PORT DU MASQUE DANS LES ÉCOLES

- Tous les élèves peuvent retirer leur masque de procédure dans la salle de classe.
- Le port du masque n'est pas obligatoire à l'extérieur.
- Les élèves de 5° et de 6° année et les élèves du secondaire doivent continuer à porter le masque de procédure dans les aires communes de l'école et dans l'autobus.
- Les élèves de la maternelle 4 ans jusqu'à la 4º année ne sont en aucun temps obligés de porter le masque.
- Les élèves en formation générale des adultes et en formation professionnelle ne sont pas obligés de porter le masque lorsqu'ils sont assis dans la classe et à l'extérieur. Ils doivent maintenir une distance de 1,5 mètre dans la classe et porter le masque de procédure dans les aires communes.

PALIER D'ALERTE - COVID-19

À compter du lundi 14 juin prochain, le palier jaune s'appliquera à tous les établissements de la CSSWL ainsi qu'à son centre administratif, conformément au plan d'assouplissement. Ainsi :

• Le personnel ne sera plus obligé de porter un masque de procédure, à condition qu'une distance de 2 mètres soit maintenue entre le personnel et les élèves.

CÉRÉMONIES DE REMISE DES DIPLÔMES ET BALS DE FINISSANTS

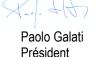
Les cérémonies de remise des diplômes sont maintenant permises, soit à l'école ou à l'extérieur du site de l'école. Les parents pourront assister à ces cérémonies, mais le nombre maximal autorisé de 250 personnes comprend les élèves, le personnel et les parents. Le port du masque ne sera pas obligatoire lorsque les participants seront assis et en bulle familiale. La prise de photos doit se faire en bulle-classe, et chaque finissant doit apporter son propre stylo pour la signature de l'album de finissants.

Puisque la plupart des élèves auront reçu leur première dose du vaccin contre la COVID-19 en date du 8 juillet, les bals de finissants seront permis à compter de cette date s'ils sont tenus à l'extérieur ou sous un chapiteau sans mur. Le nombre de personnes ne doit pas dépasser 250 personnes.

Chaque établissement transmet à l'heure actuelle son plan concernant la cérémonie de fin d'année à sa communauté.

Nous vous souhaitons une belle fin d'année scolaire.







Sir Wilfrid Laurier School Board

450-621-5600 1 866-621-5600

F 450-621-7929

235, montée Lesage

Rosemère (Québec)

J7A 4Y6